

FONCTIONNEMENT ESPACE JEUNES **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **MONTFORT EN CHALOSSE**

L'espace Jeunes mis en place par la Communauté de Communes de Montfort en Chalosse est une structure destinée à l'accueil de jeunes de 12 à 18 ans. Il leur offre :

- un local mis à disposition par la municipalité de Montfort en Chalosse, encadré par un animateur
- des activités structurées (sorties, projets jeunes ou ateliers permanents...) réparties sur l'ensemble de l'année scolaire.

Les locaux :

Les locaux conformes à la législation en vigueur, mis à disposition par la commune de Montfort en Chalosse sont situés à l'adresse suivante : la Roseraie, 29 côte du parquet, 40380 Montfort en Chalosse.

Encadrement :

L'encadrement sera assuré par du personnel agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population :

- un responsable, majeur, titulaire du BAFD
- un ou plusieurs animateurs titulaires du BAFA et des animateurs titulaires d'un brevet d'état (obligatoire lors de certaines activités).

Conditions d'admission :

Le principe de neutralité politique, idéologique ou religieuse doit y être respecté. Aucune distribution de tracts, aucune propagande auprès des jeunes n'y sera admise.

L'espace Jeunes est ouvert en priorité aux enfants de 12 à 18 ans résidant sur le Canton de Montfort en Chalosse. Les enfants habitant hors Canton ne sont pas prioritaires et seront accueillis en fonction des places disponibles.

Inscriptions et documents administratifs:

Les dossiers sont disponibles à la Communauté de Communes, BP 5 – 40380 Montfort en Chalosse, ou sur son site: www.cc-montfortenchalosse.fr

Tout enfant non inscrit ne sera accepté.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Impératif :

Tout changement de situation de famille ou de coordonnées, doit être signalé pour des raisons de sécurité en cas d'urgence.

Fréquentation :

Pour toute absence non justifiée, une pénalité sera facturée (4,21 €, tarif recalculé chaque année au 1^{er} janvier). En cas de maladie, **un certificat médical** devra être fourni (obligatoire, sinon la pénalité sera appliquée).

Fonctionnement :

L'information aux familles se fera :

- soit par le local jeune ou le collègue
- soit par courrier postal
- soit par courrier électronique (pour cela, il vous suffit de nous communiquer votre adresse sur le coupon réponse si dessous)

Local:

Les jeunes seront accueillis dans une salle à Montfort en Chalosse. Un règlement intérieur spécifique sera réalisé et rédigé avec eux. Les horaires de fonctionnement seront déterminés au préalable en fonction des besoins et des attentes des familles.

Activités :

Elles se dérouleront les mercredis après-midi, certains soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Lors de certaines animations, il n'y aura pas de transport proposé, il sera demandé aux familles d'accompagner les enfants aux horaires prévus.

Pour les enfants autorisés à arriver et à repartir seuls par leurs propres moyens (vélo, mobylette...), les parents devront le mentionner sur la fiche d'inscription et fournir **une autorisation parentale datée et signée**. En cas d'absence de la mention et de l'autorisation, **l'enfant ne pourra pas repartir seul**.
De plus, nous n'autoriserons pas un enfant à repartir avec une personne mineure.

Conduite à tenir :

La consommation de produits addictifs (tabac, alcool...) est strictement interdite. Certains objets (téléphones, baladeurs MP3, Ipod...) seront tolérés durant certains moments définis par l'équipe d'animation. Les animateurs se réservent le droit de confisquer l'objet en cas de problèmes et se déchargent de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Les enfants comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui portera atteinte à la fonction ou à la personne (...) de l'animateur ou du personnel de service et au respect dû à leurs camarades et aux familles de ceux-ci.(source :art 3-2-2 code soleil).

Il est demandé aux enfants de respecter les règles de la vie collective. Toute attitude incompatible sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

Il est demandé au responsable légal de l'enfant de le vêtir avec des tenues appropriées aux activités proposées.

Santé :

Certaines activités peuvent entraîner des risques pour les pratiquants, un certificat médical pourra être demandé.

Les médicaments ne sont autorisés que sur autorisation parentale écrite, accompagnée d'une prescription médicale.

Droit à l'image :

Durant les activités proposées, l'équipe d'animation peut-être amenée à photographier les jeunes. Ces photographies pourront être diffusées sans contrepartie dans des documents réalisés par le Communauté de Communes dans le cadre de sa politique de communication (site Internet, journaux...). Pour cela, veuillez cocher la partie réservée au droit à l'image sur la fiche d'inscription ci-joint, si vous acceptez que l'on puisse utiliser ces photographies. En l'absence de cette mention et dans un délai d'un mois après l'inscription de votre enfant, votre accord sera réputé acquis.

✂-----

Coupon à remplir et à joindre à la fiche d'inscription

Je soussigné Mme , Mr ,
responsable l'égal de (des) enfant(s)..... ,
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace jeunes et m'engage à le respecter et à assurer l'exactitude des renseignements fournis sur la fiche d'inscription.

accepte de recevoir les informations de l'espace jeunes par e-mail et m'engage à les consulter (adresse électronique :.....)

n'accepte pas de recevoir les informations de l'espace jeunes par e-mail

Date.....

Signature du responsable légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)